Verdict du procès PIP: Jean-Claude MAS coupable

Compte Test - 2013-12-10 19:23:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le tribunal correctionnel de Marseille a, dans le cadre du volet « tromperie / escroquerie » de l'affaire Poly Implant Prothèses (PIP), déclaré Monsieur Jean-Claude MAS, ainsi que quatre autres cadres dirigeants de cette société, coupables des faits d'escroquerie et de tromperie pour avoir mis sur le marché des implants mammaires pré-remplies d'une huile de silicone non autorisée pour un usage médical et différente de celle qu'il avait déclarée lors de l'obtention du marquage CE des prothèses.